DEPARTEMENT du MORBIHAN
COMMUNE DE SAINT-CARADEC-TREGOMEL

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-215602103-20260601-29052026_004B-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 29 mai 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf mai, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CARADEC-TREGOMEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame FEBVIN Marilyne, Maire.
Date de la convocation : 22 mai 2026.
Présents : Mme FEBVIN Marilyne, Mr CORDEROCH Killian, Mme GUILLEMOTO Catherine, Mme LE DORVEN Gabrielle, Mr LE ROUX Nicolas, Mr PETIT Pascal, Mme PLUNIAN Anne-Hélène, Mr SIMON Roland, Mr SIVY Hervé.
Absents : Mme ARHUÉRO Emeline (pouvoir à Mme LE DORVEN Gabrielle), Mr LE MAUFF Nathanaël (pouvoir à Mme GUILLEMOTO Catherine).
Secrétaire de séance : Mme GUILLEMOTO Catherine a été nommée secrétaire de séance

ANTENNE ORANGE : LOCATION EMPLACEMENT POUR EQUIPEMENTS TECHNIQUES

Madame la Maire rappelle à l'assemblée qu'une convention de location a été signée le 17 avril 2020 avec Orange concernant la mise à disposition d'un emplacement « Place des Marronniers » pour l'installation d'une antenne 4G.

La durée du bail, consentie pour une durée initiale de 12 ans est renouvelable de plein droit par périodes de 6 ans sauf dénonciation par l'une des parties (article XIII de la convention)

Cette convention prévoit la facturation d'un loyer annuel revalorisé d'1% chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de facturer le loyer ci-après à Orange :

- du 25 mai 2026 au 24 mai 2027 : 1 592.28 €.

Pour extrait certifié conforme,
La Maire,



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
Le
Publié ou notifié